

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 25 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre, à 20h, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 18 novembre 2019

Étaient présents: Vincent CLAIR, Chantal COTS, Emmanuel DARGELLY, Cédric DEJOINT, Jean-Luc DURIEUX, Jean-Louis GIRARD, Yvan REYNAS, Jérôme ROBIN, Emilie ROSTAING, Thierry RUSSIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s): Ludivine FONBONNE, Murielle GRIFFET, Blandine VERDIER.

Chantal COTS a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°2019-28

Transfert des immobilisations des biens repris au patrimoine syndical Assainissement du Syndicat Mixte des Eaux Dolon Varèze par la commune vers la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône

Le SMEDV assurait, jusqu'au 1^{er} Avril 2019, la collecte et le traitement des eaux usées sur son territoire composé de 20 communes :

Assieu, Bellegarde Poussieu, Bougé Chambalud, Chalon, Cour et Buis, Jarcieu, la Chapelle de Surieu, Moissieu sur Dolon, Monstereux Milieu, Montseveroux, Pact, Pisieu, Pommier de Beaurepaire, Primarette, Revel Tourdan, Saint Julien de l'Herms, Saint Romain de Surieu, Sonnay, Vernioz et Ville sous Anjou.

Cette compétence a été transférée à la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) au 1^{er} Avril 2019.

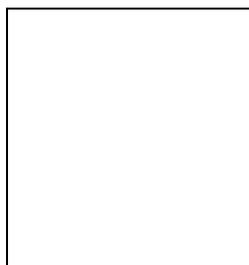
Le bilan comptable du syndicat s'est établi au sein des comptes arrêtés au 31 Mars 2019, date du transfert de la compétence Assainissement à EBER.

Les biens meubles et immeubles mis à la disposition du syndicat seront restitués aux communes antérieurement compétentes, et réintégrés dans leur patrimoine avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidés sur les mêmes bases.

Dans ce contexte, un retour des biens assainissement du SMEDV aux communes a été défini suite à ce transfert de compétence et avant mise à disposition à la communauté de communes :

- Les biens géographiquement identifiés sont affectés aux communes,
- Les réseaux et les biens non affectés sont répartis au prorata du nombre d'abonnés par commune.

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 25 novembre 2019

La valeur de ces biens est pour la commune de Pisieu: **228 284,18 €**

N° de compte	2031	2051	2111	2115	2151	21532	21562	2183	2315
Montant en €	6 120.00	191.81	xxx	xxx	xxx	199 662.7 4	339.49	47.6 4	21 922.50

Vu l'article le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5212-33, L5212-34 et L5211-26, L5211-25-1, L5221-2,

Par délibération en date du 21 octobre 2019, la commune a décidé le retour des biens identifiés à la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **Approuve** la proposition de transfert de cet actif vers la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône,
- **Approuve** les montants des biens par compte,
- **Autorise** M. le Maire à signer tout acte ou document administratif et comptable relatif à ce transfert,
- **Précise** que le tableau de répartition de l'actif par commune et l'état de l'actif 2018 sont annexés à la présente délibération.
 - **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n°2019-29
Décision modificative n°4

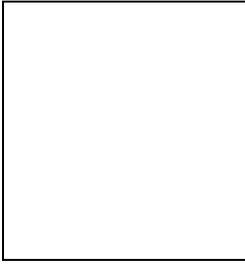
M. le Maire explique que suite au report des travaux de la salle des fêtes, l'imputation budgétaire des études réalisées n'est pas l'article 21318 mais 2031.
En conséquent, il y a lieu de modifier les imputations des mandats émis et au préalable d'alimenter suffisamment le compte 2031.

Une décision modificative est donc nécessaire.

La décision modificative se présente ainsi :

Chapitre/ Articles	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
21318 (21)	10.848€	
2031 (20)		10.848€

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 25 novembre 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent :

- ACCEPTE la décision modificative telle que présentée,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

1) Prochaines élections municipales

Le Maire annonce que si au 31/12/2019, il n'a pas réuni au moins 10 personnes pour faire une liste pour les prochaines élections municipales, il renoncera à se présenter aux prochaines élections.

2) Date des prochaines réunions

- CM : 16/12 à 20h
- Apéro dînatoire avec agents : 20/12 à 19h
- Vœux du Maire : 04/01/2020 à 18h30

3) Suite aux désagréments liés à la coupure exceptionnelle d'électricité, il semble important de réfléchir à ce qui pourrait être mis en place dans le cas de situations difficiles et exceptionnelles pour informer et aider la population.

- Le Maire remercie les agriculteurs qui se sont mobilisés pour enlever les arbres qui bloquaient les routes communales et intercommunales.
- Le Maire évoque les difficultés rencontrées par Enedis et salue tout ce qui a été fait.

Deux points d'amélioration proposés en cas de crise :

- Communication : obtenir un numéro de portable pour chaque foyer ou s'abonner à une plateforme qui envoie les informations via une application sur smartphone.
- Rendre la salle des fêtes autonome par un groupe électrogène (envisager les possibilités avec un électricien)

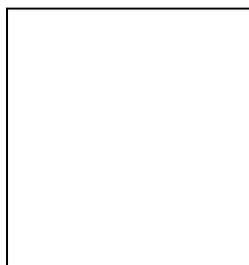
4) Auberge

Explications sur les deux candidatures pré-retenues par la commission

Les époux Schwartz et les époux Varela Correia ont été reçus par la commission auberge pour présenter leurs projets. Cacun doit maintenant fournir plus d'éléments pour permettre de se positionner.

Fin de réunion : 21h50

MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 25 novembre 2019

Membres du Conseil Municipal présents le 25/11/2019

ELUS	FONCTION	SIGNATURES
Jean-Luc DURIEUX	Maire	
Murielle GRIFFET	1 ^{ère} adjointe	ABSENTE
Chantal COTS	2 ^{ème} adjoint	
Yvan REYNAS	3 ^{ème} adjoint	
Jean-Louis GIRARD	Conseiller municipal	
Jérôme ROBIN	Conseiller municipal	
Cédric DEJOINT	Conseiller municipal	
Emmanuel DARGELLY	Conseiller municipal	
Vincent CLAIR	Conseiller municipal	
Ludivine FONBONNE	Conseillère municipale	ABSENTE
Emilie ROSTAING	Conseillère municipale	
Blandine VERDIER	Conseillère municipale	ABSENTE
Thierry RUSSIER	Conseiller municipal	